

Conditions générales de réservation en chambre

d'hôtes :

Article 1 : Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des hôtes avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 : la réservation devient effective dès lors que le propriétaire aura reçu du client un acompte non remboursable de la moitié de la valeur du séjour. Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales.

Article 3 : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire par chèque ou en espèces.

Article 4 : En raison de la petite taille de notre chambre d'hôte, toute annulation nous affecte de manière significative

- Dans tous les cas, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévu, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis au propriétaire.

Article 5 : annulation par le propriétaire : en raison d'une alerte cyclonique le propriétaire annulera le séjour. Il s'assurera que l'annulation a bien été prise en compte par le client qui sera remboursé immédiatement des sommes versées sauf si le client souhaite et a la possibilité de reporter son séjour à une date ultérieure

Article 6 : les arrivées se font à partir de 15h et les roulottes doivent être libérées à 10h. En cas d'arrivée tardive (après 19h) le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 : le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et à ne pas détériorer le jardin. En cas d'endommagement le client s'engage à rembourser les frais occasionnés. Les parents doivent garder sous surveillance leurs enfants. Les jeux laissés en libre accès doivent être rangé après utilisation. En cas d'endommagement les parents s'engagent à rembourser les frais occasionnés.

Article 8 : il est demandé aux clients et surtout à leurs enfants de ne pas aller dans le rucher sans le propriétaire et l'équipement adéquat. La responsabilité du propriétaire ne sera pas engagée si ces conditions ne sont pas respectées. Nous prévenir en cas d'allergie connue.

Article 9 : Les animaux ne sont pas admis. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de réservation à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.